

4H Consulting and Services
société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1600 euros
Siège social : 18 Rue du Buisson - 77590 Chartrettes
879 176 352 RCS MELUN

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2024

Le 18 mars 2024 à quatorze heures,

Les associés de la société 4H Consulting and Services, société par actions simplifiée au capital de 1600 €, ayant son siège social au 18 Rue du Buisson, 77590 Chartrettes et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 879 176 352, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation régulièrement effectuée par le liquidateur.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent en entrant en séance.

Monsieur Nicolas HOLLENWEGER, en sa qualité de liquidateur, préside l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des titres ayant le droit de vote.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport du liquidateur ;
- Le compte de liquidation ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par la loi et les règlements ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport du liquidateur en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Clôture de liquidation ;

- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, relatif aux opérations et comptes de liquidation au 31 décembre 2023 approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde positif de 48698 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, compte tenu que le solde positif de liquidation s'élève à 48698 €, donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à une répartition entre les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la société, dont la personne morale cesse d'exister au 31 décembre 2023. En conséquence quitus est donné au liquidateur qui est déchargé de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance et les associés présents.

Monsieur Nicolas HOLLENWEGER, liquidateur

Eve HOLLENWEGER

✓ Certified by  you sign

Monsieur Nicolas HOLLENWEGER - 400 titres

Nicolas HOLLENWEGER

✓ Certified by  you sign

Madame Eve HOLLENWEGER - 400 titres

Monsieur Maxime HOLLENWEGER - 400 titres

Maxime HOLLENWEGER

✓ Certified by  you sign

Madame Emma HOLLENWEGER - 400 titres

Emma HOLLENWEGER

✓ Certified by  yousign

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
MELUN

Le 04/11/2024 Dossier 2024 00036818, référence 7704P01 2024 A 01966

Enregistrement : 1217 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Mille deux cent dix-sept Euros

Montant reçu : Mille deux cent dix-sept Euros